

Des étudiants en podologie

AU PIED DU MUR

▶ Ils pensaient obtenir un diplôme leur permettant d'exercer en France mais leur école n'était reconnue ni en France ni en Belgique, si ce n'est par un échevin uclois...

▶ C'est un véritable drame pour plus d'une centaine d'étudiants tous de nationalité française qui se destinaient à devenir podologues et ne savent toujours pas si la formation qu'ils ont suivie au plat pays leur permettra un jour ou non d'exercer en France cette profession réglementée.

Leur école privée, l'École européenne de Podologie pluridisciplinaire (EEPP), est depuis le 18 mai dernier définitivement fermée. Implantée depuis 1994 à Uccle, elle n'a jamais été reconnue ni en France ni en Belgique si ce n'est par un échevin uclois.

Mais ses étudiants sont tout de même parvenus à obtenir en France des équivalences de diplôme sans le moindre souci pendant près de vingt ans. C'était l'argument marketing mis en avant par cet établissement par ailleurs accessible sans concours.

"Notre programme d'enseignement est basé sur les normes françaises. L'inscription se fait sur dossier, sans concours ni tirage au sort (contrairement à ce qu'il se passe dans les écoles de podologie reconnues en France, NdLR). Au terme de trois années de formation, notre diplôme permet de solliciter l'équivalence en France", est-il encore assuré à ce jour sur son site internet.

POUR CE FAIRE, les étudiants de l'EEPP n'ont apparemment eu qu'à produire leur diplôme prétendument reconnu en Belgique et les préfetures de France leur ont automatiquement délivré des autorisations d'exercice pendant toutes ces années. Plus

de 500 diplômés de l'EEPP y sont parvenus et exercent ainsi actuellement en France.

La faille a pu être exploitée jusqu'à ce que l'Ordre national des Pédicures-Podologues (ONPP) créé en France sur le tard (2006) ne s'en rende compte et veille à faire appliquer dès 2010 une directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles réglementant notamment cette jeune profession paramédicale qu'est la podologie.

"Depuis que nous siégeons dans les commissions d'équivalence, c'est-à-dire depuis 2010, nous avons mis sur la table que le diplôme de l'EEPP n'était pas reconnu en Belgique contrairement à ce que prétendait l'école et qu'il ne pouvait donc pas être reconnu

sur notre territoire", explique Eric Prou, président de l'ONPP.

"La directive européenne 2005 / 36 CE est en effet très claire. Elle dit que les diplômés qui ne sont pas reconnus dans le pays d'origine ne peuvent pas être reconnus dans le pays d'accueil. Les refus d'octroyer des équivalences de diplôme ont donc commencé à se multiplier depuis 2010."

QUANT À SAVOIR pourquoi il a fallu autant de temps pour réagir... *"Il faut reconnaître que les autorités ont mis du temps à réagir. Elles ont échangé à partir de 2011 et n'ont communiqué sur la non-reconnaissance des diplômes de l'EEPP que fin 2013, début 2014. Depuis lors, les refus d'octroyer des équivalences sont devenus systématiques dans toutes les préfetures, quelle que soit la région en France."*

D. Ha.

TÉMOIGNAGES

Antoine
ÉTUDIANT EN 2^e

"Toujours dans le flou"

"On est toujours dans le flou depuis un an parce qu'on a vu que les anciens diplômés ne pouvaient pas exercer en France ni en Belgique d'ailleurs. Du coup, on se

demandait ce qu'on allait devenir. L'école nous informait très peu, elle nous mentait. Le sous-directeur disait qu'il y allait avoir des solutions, qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que tout allait très bien se passer. En attendant, ils nous demandaient de payer et encaissaient notre argent."

Bertrand
ÉTUDIANT EN 3^e

"C'est dur à encaisser"

"On ne se sent pas bien. Cela fait des mois qu'on subit une pression constante. Devoir continuer nos cours et gérer en parallèle ça, c'est dur. Ces

derniers temps, ça nous a mis un coup de massue tout ce qu'on a appris; c'est dur à encaisser psychologiquement. J'espère ne pas avoir fait trois ans et investi autant d'argent pour rien. Aujourd'hui, on essaie d'obtenir notre diplôme par quelque moyen qui soit."

“SUICIDEZ-VOUS SI VOUS ETES TROP FAIBLES”

► Plainte pour escroquerie et abus de confiance a récemment été déposée

► Ils ont déboursé chaque année une dizaine de milliers d'euros pour suivre la formation dispensée par l'École européenne de Podologie pluridisciplinaire (EEPP) en pensant obtenir au bout de trois années un diplôme qui leur permettrait d'exercer en France la profession de pédicure-podologue.

140 étudiants français de l'EEPP encore en cours de cursus (90) ou tout juste diplômés (50) se retrouvent aujourd'hui au pied du mur tout en ayant perdu

beaucoup de temps et d'argent. *“Cela fait des mois que cette école ne répond plus à ses obligations, que les cours ne sont plus organisés, que les professeurs ne sont plus payés. Elle n'a d'ailleurs organisé aucune session d'examens en cette fin d'année. On a été averti par mail de sa fermeture le 18 mai”*, témoi-

BAUWERAERTS

gne Didier Marcillas, président de l'association des parents d'élèves de l'EEPP.

“La directrice de cette école est soi-disant en arrêt maladie et nous répond que ‘de toute manière, elle s'en fout de l'école’. C'est le sous-directeur, M. Alan Keepen, qui s'est occupé de gérer la fermeture de l'établissement.

Il nous a fait lanterner pendant des mois en nous disant que tout allait s'arranger.”

“CE MONSIEUR KEEPEN nous a notamment fait croire que son école avait un partenariat avec une université française alors qu'il n'en existait aucun. Il nous a dit qu'il allait obtenir gain de cause grâce à une action en justice contre l'Etat belge parce qu'il avait ce partenariat et le droit européen derrière lui. Mais il n'a jamais entrepris la moindre action en justice contre l'Etat belge.”

“Il a en réalité menti sciemment et plongé

des familles dans le désespoir, le désarroi. Certaines sont dans des situations financières terribles avec des crédits sur le dos. Tout cela, en plus d'études non finies et d'avenirs réduits à néant. Il a fait sombrer nos enfants dans un état dépressif et, j'ose le dire, dans un état suicidaire pour certains. Un professeur leur a même conseillé de se suicider s'ils étaient trop faibles pour assumer la situation.”

“Il faut également savoir que ce Monsieur Keepen nous a demandé de payer la moitié du minerval de l'année 2016 alors qu'il savait très bien que l'école allait fermer. Et beaucoup ont payé. Aujourd'hui, on essaie par nos propres moyens de trouver des solutions avec les autorités françaises pour sauver ces 140 étudiants mais on ne sait pas encore si on y parviendra.”

DÉFENDUE PAR ME EDDY KIAKU, l'association des parents d'élèves a déposé en ce mois de juillet 2015 plainte avec constitution de partie civile des chefs d'escroquerie et d'abus de confiance contre l'EEPP, Alan Keepen et X pour un dommage matériel déjà estimé à plus de deux millions et demi d'euros (frais d'inscription, de matériel, de logement, etc., compris) uniquement pour l'ensemble des 90 étudiants encore en cours de cursus.

D. Ha.

Ils sont “responsables” DE LA FERMETURE

► Le sous-directeur de l'école, Alan Keepen, a une vision des choses bien à lui...

► Le sous-directeur de l'EEPP, Alan Keepen, se présente sur CV comme un entrepreneur social, consultant en économie sociale et associative, actuellement actif dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, lui qui a été candidat FDF lors des dernières élections régionales où il a fait 431 voix.

INTERROGÉ PAR nos soins, Alan Keepen assure n'avoir *“plus aucune relation juridique avec l'EEPP depuis environ un an”*. Il précise avoir été administrateur au sein de l'établissement *“en tant que consultant extérieur et responsable des affaires juridiques”*. La fermeture de l'école privée, c'est donc *“pro bono, bénévolement”* qu'il dit la gérer *“parce qu'il faut mettre un point d'honneur à sauver les meubles”*.

Toujours d'après lui : *“Il ne faut pas de diplôme pour exercer la podologie en Belgique (ce qui est faux, NdlR) [...]”*

“C'est très clairement les étudiants qui sont responsables de la cessation d'activité de l'école [...] On les avait parfaitement mis en garde que notre diplôme n'était pas valable. On ne vend pas un diplôme, on vend une formation.”

Et de développer : *“S'ils décident d'aller voir unilatéralement ailleurs, on ne peut pas les retenir. Si vous êtes chez Proximus et que, du jour au lendemain, vous arrêtez de leur payer vos factures pour aller chez Mobistar, en quoi est-ce la responsabilité de Proximus de continuer à vous fournir des services ? C'est aussi simple que ça.”*

QUANT AU RÉCENT dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile pour escroquerie et abus de confiance... *“Sachant qu'une circulaire supprimant les débouchés professionnels pour les étudiants de l'EEPP est sortie en février, si on prenait encore un seul inscrit pour l'année suivante, là, effectivement, on se livrait à de l'escroquerie. C'est pour cela qu'on a tout arrêté; pour éviter de tomber dans ce travers.”*

D. Ha.

L'école reconnue que par UN ÉCHEVIN UCCELOIS !

▣ En charge de l'Économie, Boris Dilliès dit avoir voulu... sauver l'école de la faillite

► Lorsque les refus d'octroyer des équivalences à ses diplômés ont commencé à se multiplier en France, l'École européenne de Podologie pluridisciplinaire (EEPP) leur a fourni une attestation signée de la main de l'échevin ucceinois de l'Économie, Boris Dilliès (MR), laissant erronément penser que le diplôme de l'EEPP était reconnu en Belgique alors qu'il n'existe que trois écoles agréées.

VOICI LE CONTENU de ladite attestation, datée du 10 octobre 2013 : *"Je soussigné Boris Dilliès, échevin en charge de l'économie, certifie par la présente que les diplômés de l'EEPP, établissement d'enseignement privé sis sur le territoire de la commune d'Uccle, disposent conformément à la législation en vigueur du droit de s'établir professionnellement en qualité de podologue sur le terri-*

toire belge."

"L'école nous a donné ce document pour nous faire croire qu'elle délivrait des diplômes reconnus en Belgique et que la situation était mal appréciée par les autorités françaises. À présent, on se rend compte que cet échevin n'était pas habilité à faire une telle attestation et on ne com-

prend pas pourquoi il l'a faite", s'interroge Didier Marcillas, président de l'association des parents d'élèves de l'EEPP.

CONTACTÉ PAR nos soins, Boris Dilliès n'estime cependant pas avoir commis la moindre faute. Que du contraire. *"J'ai fait cette attestation de bonne foi pour éviter qu'une entreprise à la réputation sérieuse, que je connaissais parce qu'elle a toujours été partenaire des 10 Km d'Uccle, se casse la figure sur le territoire de ma commune. Malheureusement, cela n'a pas suffi", commente-t-il. "Je n'ai pas commis d'erreur de droit en tant que telle. Je n'ai pas de lien avec M. Keepen."*

D. Ha.